



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

Question de l'Enfance au Cœur du Budget de l'État



A
GESTION
2023



La protection de l'enfance vise à garantir la prise en compte des besoins fondamentaux de l'enfant, à soutenir son développement physique, intellectuel et social et à préserver sa sécurité, sa moralité et son éducation dans le respect de ses droits.

A cet égard, le Gouvernement, ces dernières années à travers les budgets alloue d'importants moyens financiers pour la réalisation des actions qui y sont inscrites pour le renforcement des initiatives sensibles à l'enfance.

Les grandes lignes des dites actions pour la gestion budgétaire 2023 se résument comme suit :

- *des actions de prévention en faveur de l'enfant et de ses parents ;*
- *le repérage et le traitement des situations de danger ou de risque de danger pour l'enfant ;*
- *les décisions administratives (aide financière, aide éducative) prises pour sa protection.*

SECTEUR DE LA SANTÉ



Il s'agit entre autres des activités suivantes :

1 800 000 000 FCFA

Appui au fonctionnement du Comité National de lutte contre le VIH/SIDA, la Tuberculose, le Paludisme, les Hépatites, les Infections Sexuellement Transmissibles et les Epidémies



5 432 956 960 FCFA

Appui à la riposte contre la COVID-19



75 000 000 FCFA

Appui au financement du Centre Pédiatrique de SEDO GOHO



6 823 515 838 FCFA

Prévention et lutte contre le Paludisme



800 000 000 FCFA

Prise en charge de la Tuberculose



896 741 000 FCFA

Prévention, lutte contre les maladies transmissibles et maladies tropicales négligées



354 000 000 FCFA

Prévention et lutte contre les Maladies Non Transmissibles



200 000 000 FCFA

Prévention et lutte contre les hépatites



170 000 000 FCFA

Prise en charge de la tuberculose au Centre National Universitaire Pneumo-Phtisiologie de Cotonou



60 000 000 FCFA

Prise en charge de la tuberculose au Centre National Universitaire Pneumo-Phtisiologie d'Akron



1 101 014 000 FCFA

Gestion des épidémies et surveillance sanitaire



700 000 000 FCFA

Santé de la mère et de l'enfant et soins infirmiers et obstétricaux



889 800 000 FCFA

Appui aux activités de santé de la re-production



6 879 640 707 FCFA

Vaccination et logistique vaccinale



30 000 000 FCFA

Gestion de la santé scolaire et universitaire



75 000 000 FCFA

Promotion de l'hygiène et de l'assainissement



455 000 000 FCFA

Appui au financement du Centre Hospitalier Universitaire Mère et Enfant Lagune



475 000 000 FCFA

Appui au financement du Centre de Prise en charge Médicale Intégrée du Nourrisson et de la Femme Enceinte atteints de la Drépanocytose



2 452 931 669 FCFA

Protection sanitaire



72 000 FCFA 000 FCFA

Missions médico-chirurgicales



120 000 000 FCFA

Assistance aux personnes souffrant de troubles psychiques



SECTEUR DE L'ÉDUCATION



Regroupant les trois ordres d'enseignement, le Ministère des Enseignements Maternel et Primaire, le Ministère de l'Enseignement Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle et le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique les actions en faveur des enfants concernent le niveau préélémentaire et primaire, ainsi que du niveau secondaire. Au nombre des actions envisagées, nous pouvons retenir :

15 623 210 000 FCFA

Le transfert au PAM par le MEMP des ressources pour l'achat des vivres au profit des écoles à cantines



70 000 000 FCFA

la gestion de la santé et du sport scolaire de l'Enseignement Primaire



25 000 000 FCFA

la gestion des établissements privés et de la promotion de la préscolarisation



6 222 300 000 FCFA

les subventions aux écoles pour leur fonctionnement



31 000 000 FCFA

la lutte contre le SIDA en milieu scolaire au niveau du MEMP



1 070 000 000 FCFA

la commande et distribution des manuels, des cahiers d'activités et matériels didactiques dans les EPP et les EM



60 000 000 FCFA

la subvention pour le fonctionnement du Centre National pour la Production de Manuels Scolaires



63 318 000 FCFA

le suivi du fonctionnement des écoles des enseignements maternel et primaire



21 300 000 FCFA

la promotion de la vie scolaire à l'ESG



3 438 047 000 FCFA

la mise en œuvre des mesures d'exonération des élèves filles du 1er cycle de l'ESG des frais d'inscription



75 000 000 FCFA

la construction des infrastructures scolaires sur les fonds FADEC



124 000 000 FCFA

la mise en œuvre des activités de l'Ecole des Métiers du Numérique (EMN)



114 074 000 FCFA

la mise en œuvre de la campagne d'alphabétisation



125 140 000 FCFA

la mise en œuvre des activités du FAAPLN



4 072 093 159 FCFA

le projet de construction et d'équipement des nouveaux centres universitaires



11 750 000 000 FCFA

les bourses d'enseignement universitaire



150 000 000 FCFA

le renforcement des moyens d'actions de la DBSU



SECTEUR DE LA JUSTICE



Elles concernent :

20 000 000 FCFA

La protection et prise en charge des enfants en conflits avec la loi ou en danger moral



185 000 000 FCFA

l'appui à l'Amélioration de l'Accès à la Justice et aux droits des personnes vulnérables



49 380 000 FCFA

la subvention au profit du Centre de Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence d'Agblangandan



23 380 000 FCFA

la subvention au profit du Centre de Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence de Parakou



23 380 000 FCFA

la subvention au profit du Centre de Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence d'Aplahoué



19 000 000 FCFA

la subvention au profit de la Direction de la Protection Juridique et Judiciaire de l'Enfance



Il importe de souligner que ces centres contribuent aux renforcements des systèmes et mécanismes de protection judiciaire des mineurs en situation difficile (mineurs en danger, mineurs en conflit avec la loi, victimes et/ou témoins), permet d'une part, aux enfants en danger moral et ceux en conflit avec la loi, d'avoir un accès accru à la protection judiciaire et d'autre part, de dynamiser et de renforcer les Comités de suivi du mécanisme de référencement des enfants face à la justice et les comités communaux de protection de l'enfant existant à l'échelle des communes.

SECTEUR DES SPORTS



Les actions transcrites pour l'épanouissement des enfants dans le budget de l'Etat, gestion 2023 pour ce qui concerne le secteur susmentionné sont entre autres

600 000 000 FCFA

La construction d'une académie de football de jeunes filles



785 055 000 FCFA

la mise en œuvre du sport scolaire et universitaire



600 000 000 FCFA

la mise en œuvre du projet Sport pour tous



72 000 000 FCFA

Appui aux associations, mouvement et institutions de Jeunesse



215 945 000 FCFA

l'organisation des activités de promotion de la jeunesse



SECTEUR SOCIAL



Il s'agit principalement de :

60 000 000 FCFA

l'accueil et réinsertion familiale des enfants en situation difficile (C.A.T.E)



13 000 000 FCFA

le renforcement des moyens d'interventions de la Direction de la Famille, de l'Enfance et de l'Adolescence



106 550 000 FCFA

la protection de la famille, de l'enfant et de l'adolescent (DFEA, Appui à la LAE)



60 000 000 FCFA

la production, gestion et exploitation de l'information relative à la famille, à la femme, à l'enfant, à la protection sociale et au genre



20 740 193 FCFA

l'appui à la mise en œuvre des actions de l'autorité centrale en matière d'adoption internationale en république du Bénin



Les actions à mener au profit des enfants, ont une grande portée sociale puisqu'elles toucheront particulièrement d'une part les plus démunis et soulageront d'autre part les parents durement touchés par les affres de la crise sanitaire et économique liée à la pandémie de la Covid-19 et la guerre russo-ukrainienne. Cela témoigne de l'engagement du Gouvernement à protéger les enfants en particulier les plus vulnérables de tout préjudice